



DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

&

DROITS INDIRECTS



SERVICE VEHICULE

TAXATION DES VEHICULES ;

"La section vehicule est chargée de taxer les vehicules,engins, bateaux etc..importes par voie aerienne et maritime. "



QUE DEVEZ - VOUS FOURNIR ?

1. Déclaration Numéro 1
2. Position Tarifaire des marchandises (HSCODE)
3. Titre de transport
4. Le connaissance original (Bill of loading)
5. FACTURE DE VENTE
7. Frais de manutention
8. Copie de la carte Nationale d'identité
9. Police de Dubai
10. Le bon de livraison (delivery order)

TAXATION :

- La vérification a lieu en présence du déclarant ou de son représentant transitaire
- Etablissement d'un certificat de visite
- Signature et Contrôle du chef de bureau liquidation
- Taxation à partir et sur la base des valeurs douanières
- Utilisation du tableau de dégression au cas où le véhicule est utilisé
- Utilisation comme support de l'Argus International
- Enregistrement et versement du montant des droits et taxes (Facture des frais
- d'enregistrement et quittance du trésor original
- Etablissement de l'attestation d'immatriculation

- 11.-11. Frais de transport
12. Se munir de la carte d'accès au port
13. Le frais du Port

Calcul des droits de douane à l'importation

*** VALEUR TAXABLE=CIF**

*** TAUX**

23% : (VEHICULE plus de 10 CV)

10% : (VEHICULE moins de 10 CV)

5% : (BUS 25/30PLACES)

*** TVA: 10% (ENGINES ET POIDS LOURDS)**

***Taxation TIC :=**

(valeur taxable+frais de port)*Taux % = TIC

*** TVA =**

(Valeur taxable + frais de port+ TIC) *Taux % =TVA

***Tout taxe comprises =**

TIC +TVA = TTC



SOIT A DETERMINER LE MONTANT DU BORDEREAU DU VEHICULE AINSI SPECIFIE

MARQUE:
MODELE:
ANNEE:
TYPE:
VALEUR CIF:
FRAIS DE TRANSPORT:
NUMERO CHASSIS:
COULEUR:

